

## SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le 26 janvier deux mil dix-sept à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 19 janvier 2017 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BARGHOUT Christine, BASSE Corinne, BRESSON Séverine, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, DE SOUSA Sandra, FOURNIER Michel, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, MORAND Sandra, PARET Christine, PASCANET Serge, ROUGIER Mireille, SOUBEYROUX Valérie

**Pouvoirs** : Mme SALA Géraldine à M. LAURENDEAU Patrick  
M. QUANTIN Hugues à Mme SOUBEYROUX Valérie

**Secrétaire de séance** : Séverine BRESSON

**Secrétaire administrative** : Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Convention déneigement

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Ouvertures de crédit
- Retrait des fonctions d'adjoint
- Election du 5ème adjoint
- Création d'un poste «d'adjoint technique territorial » au 1er mars 2017
- Questions diverses

### **01. OUVERTURES DE CREDIT :**

#### ❖ **Extension du colombarium**

Actuellement, il reste une case disponible. Il est proposé de faire une extension de 2 modules de 6 cases avec création d'un enclos pour dispersion des cendres.

L'entreprise MOURIER nous a fait parvenir un devis d'un montant de 7 248.00 € TTC.

Pour engager cet achat avant le vote du budget 2017, il convient de valider cette dépense et de prévoir au compte 2138/109 opération cimetièrre, la somme de 7 248.00 € qui sera inscrite au budget 2017.

**VOTE** : **Pour** à l'unanimité des présents.

#### ❖ **Création d'un bateau d'accès**

A la demande du propriétaire, il est nécessaire de créer un bateau rue des Moines.

L'entreprise BM TRAVAUX nous a fait parvenir un devis d'un montant de 1 516.80 € TTC dont 50% sera pris en charge par le propriétaire.

Pour engager cet achat avant le vote du budget 2017, il convient de valider cette dépense et de prévoir au compte 2152/105 opération Voirie Urbaine, la somme de 1516.80 € qui sera inscrite au budget 2017.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

## **02. RETRAIT DES FONCTIONS D'ADJOINT :**

Vu le procès-verbal de l'installation et de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 28 mars 2014,

Vu l'arrêté 104 R 07.2014 du 1er avril 2014 portant délégation des adjoints,

Vu l'arrêté 253 R 11.2016 du 31 décembre 2016 portant retrait de délégation à M. Hugues QUANTIN 5ème adjoint,

Vu l'article L 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Maire a procédé par arrêté en date du 31 décembre 2016 au retrait des délégations accordées à M. Hugues QUANTIN 5ème adjoint pour les raisons suivantes :

L'intéressé a refusé de rencontrer le Maire et son 1er adjoint sur leur proposition en date du 14 novembre 2016,

L'intéressé n'a assisté qu'à une seule réunion du bureau municipal depuis le mois d'août sur les 5 qui se sont tenues en 2016,

L'intéressé n'a pas assisté physiquement aux 5 dernières réunions du conseil municipal,

L'intéressé n'a assisté qu'à une seule réunion du conseil du Syndicat Rive Droite de la Morge en tant que délégué sur les 5 programmées en 2016.

Le retrait des délégations a pour effet la cessation du versement des indemnités.

Faisant suite au retrait des délégations, le conseil municipal doit se prononcer aujourd'hui sur le maintien de M. Hugues QUANTIN dans ses fonctions d'Adjoint.

Il a été procédé au vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant :

Pour le maintien : 0 voix

Contre le maintien : 13 voix

Bulletins blancs : 5

Abstention : 1

En conséquence, le conseil municipal se prononce, à la majorité, en faveur du non maintien de M. Hugues QUANTIN dans ses fonctions d'adjoint.

## **03. ELECTION DU 5<sup>ème</sup> ADJOINT :**

Vu le procès-verbal de l'installation et de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 28 mars 2014,

Vu l'arrêté 104 R 07.2014 du 1er avril 2014 portant délégation des adjoints,

Vu l'arrêté 253 R 11.2016 du 31 décembre 2016 portant retrait de délégation à M. Hugues QUANTIN 5ème adjoint,

Vu l'article L 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°05.2017 en date du 26 janvier 2017 portant le non maintien de M. Hugues QUANTIN dans ses fonctions d'adjoint.

Il est procédé à l'élection du 5ème adjoint.

Monsieur le Maire propose Michel CHABRIER et en l'absence d'autres candidatures, il est procédé au vote :

Pour : 13

Contre : 0

Bulletins blancs : 6

M. Michel CHABRIER est élu 5ème adjoint.

#### **04. CREATION D'UN POSTE « D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL » AU 1<sup>er</sup> MARS 2017 :**

Suite au départ en retraite d'un agent, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique territorial au 1er mars 2017.

Ce poste sera tenu par un agent actuellement sous contrat qui donne entièrement satisfaction, il conviendrait de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à compter du 1er mars 2017 sur la base de 35 heures hebdomadaires.

Les crédits seront prévus au BU 2017.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

#### **05. CONVENTION POUR LE DENEIGEMENT :**

Il convient de passer une convention pour le déneigement de la commune avec l'entreprise STEF CAUTIER demeurant à Puy Chany.

La convention prendra effet à la date du 26 janvier 2017 et sera conclue pour une période de trois ans. Les tarifs horaires sont inchangés.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

❖ Repas de cohésion :

Le traditionnel repas de cohésion élus-employés municipaux aura lieu le mercredi 8 février 2017 à midi à la cantine scolaire.

❖ Conseil communautaire participation aux commissions :

Le Président de la Communauté de communes Riom Limagne et Volcans propose d'intégrer quelques conseillers municipaux aux commissions.

Les élus intéressés se feront connaître au Maire.

❖ Espace sportif : Procédure

Madame PARET Christine fait le point sur ce dossier :

Pour mémoire :

Une déclaration de sinistre auprès de la SMAPT, assurance dommage-ouvrage, a été effectuée le 23 juillet 2015. Cette déclaration est circonscrite aux dommages constatés à l'époque, savoir : déformation par gonflement des encadrements de porte dans les deux blocs sanitaires et le vestiaire arbitre, outre l'éclatement d'une cloison dans un bloc sanitaire avec amorce de détérioration dans le hall d'entrée.

Une expertise amiable a été diligentée par l'assureur « dommages ouvrages » ayant donné lieu à un pré-rapport. A ce jour, nous restons dans l'attente du rapport définitif annoncé depuis plusieurs mois

Il est constant que l'Espace Sportif est en proie à des désordres plus importants et évolutifs (fissures murs et sols, infiltrations, remontées d'eau)

Un rendez-vous a été pris au cabinet de Maître TRENS, avocat spécialiste en droit de la construction.

Au premier examen du dossier, il s'avère que l'assureur DO n'a pas satisfait à l'offre de proposition d'indemnisation dans les délais prescrits. Nous serions en droit d'engager les dépenses nécessaires à la réparation, l'assureur étant tenu au paiement de ses sommes.

Cependant et compte tenu des nouveaux désordres, il a été décidé d'engager sans tarder devant le Président du Tribunal Administratif, une requête en référé expertise opposables à tous les locateurs d'ouvrage, maîtrise comprise, et à leur assureurs respectifs, et visant l'ensemble des désordres.

Préalablement, un constat d'huissier, constatant l'ensemble des désordres, a été établi par Maître MOLIN. Cet acte est consultable en mairie.

L'ensemble des documents utiles à l'engagement de la procédure judiciaire (constat d'huissier, marchés, acte d'engagement) seront adressés à Me TRENS.

❖ Vestiaire du foot :

Il a été fait part à M. David ARNAUD conseiller municipal, de nouveau problème relatif au carrelage du vestiaire du terrain de foot.

M. le Maire va prendre contact avec M. BOUBON, président de l'USSB.

**Dates à retenir :**

Vendredi 27 janvier 2017 à 10 h : Réunion avec l'entreprise PARRA pour la réfection des chemins

Lundi 30 janvier 2017 à 18 h 30 : Vœux de la Communauté de communes à Riom

Mercredi 1<sup>er</sup> février 2017 à 11 h : Réunion sur les transports avec la mairie de Sayat et la communauté de communes à Riom

Jeudi 2 février 2017 à 9h : Réunion avec le Conseil Départemental pour la traversée d'Epinet

Vendredi 3 février 2017 à 10 h : Réunion « ASA Limagne Noire »

Mardi 7 février 2017 à 9 h : Réunion de la commission des Impôts Directs

Mardi 7 février 2017 à 18 h : Conseil d'Ecole

Mercredi 8 février 2017 à 12h : Repas de cohésion avec les élus et le personnel communal

Jeudi 9 février 2017 à 14h30 : rendez-vous avec Mme Boyer de la Poste

Vendredi 17 février 2017 à partir de 16h30 : Don du sang

Jeudi 23 février 2017 à 20h30 : Conseil municipal

**Fin séance : 21 h 45**